



Selectour

AYVAD VOYAGES

SEJOUR RANDONNEES QUEYRAS - UBAYE

Séjour réservé aux adhérents randonneurs du CRILAC

Du 22 au 26 MAI 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION -N° 5062

Renseignements et inscriptions auprès du CRILAC :

avant le 18/01/2024

COORDONNEES

NOM :PRENOM :

NOM :PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL :portable.....

Email :

INSCRIPTION VOYAGE : base 35/39 personnes **755 €/pers.**

Base 30/34 personnes : 790 € /personne

Base 25/29 personnes : 825 € / personne

Hébergement en villages vacances 3* , formule selon programme**

CHAMBRES – merci de cocher une case

Chambre Double - 2 personnes

Chambre Twin (2 lits)- 2 personnes

A Partager avec :

Chambre single – 1 personne avec supplément de 90 €

INSCRIPTION IMPERATIVE Avant le 18 JANVIER 2024

ECHEANCIER :

30/01/2024: 300 € / pers

15/03/2024 : 300 €/pers

Avant le 22/05/2024 : Solde + chambre individuelle (montant à reconfirmer selon le nombre définitif de participants et selon le type de chambre choisie : l'agence vous fera parvenir une facture de solde)

Par chèque à l'ordre d'AYVAD VOYAGES, à envoyer ou déposer au CRILAC directement

La réservation est effective après réception du règlement.

Le Voyage, c'est Ayvad & Vous !

12 avenue Gantín | BP 14 | 74150 | RUMILLY
Tél : 04 50 01 03 23

17 route de Marsin | La Croisée des Routes | 74270 CHENE EN SEMINE
Tél : 04 50 01 88 99

Siège social : 20 rue Jean Moulin 74150 RUMILLY - SARL au capital de 18600 € - RC 971883 | SIRET 824 493 845 00013 - APE 7911Z - N° TVA FR 74 824 493 845 - Agence de Voyages IM 074 17 00 07

www.ayvad-voyages.com



ANNULATION

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous à titre de dédit, en fonction de la date de début de voyage.

En cas d'annulation d'un de vos participants vous seront retenus les frais suivants :

- plus de 60 jours avant la date de départ : l'acompte de 30% ne sera pas remboursé
- de 60 jours à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant du voyage
- moins de 30 jours avant la date de départ 100% du montant du voyage

Important : Une franchise de 50 € et le montant de la prime d'assurance 27 € / personne ne sont jamais remboursés par la compagnie d'assurance.

Il ne pourra être prétendu à aucun remboursement si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur sa convocation, ces faits s'analysant en une annulation à l'initiative du client.

Votre inscription vous engage à respecter les réglementations sanitaires, et ce même si ces dernières changent entre le moment de la réservation et le départ du voyage. Si les conditions sanitaires ne sont pas respectées, nous ne pourrons vous accueillir pour le départ du groupe. L'annulation sera donc considérée de votre fait et les conditions d'annulation indiquées plus haut seront appliquées et les prestations seront donc non remboursables.

Sur votre convocation de départ que vous recevrez 15 jours avant le départ vous seront précisées les conditions à respecter durant votre trajet et durant votre séjour.

Je soussigné (nom, prénom) agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance du programme et des conditions d'inscriptions.

Date : **Signature :**